

EPIAIS-LES-LOUVRES

N° INSEE 95212

Num	Codserv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
2960	AC1	Ministère de la Culture - Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine. Monuments historiques : - Servitudes de protection des monuments historiques.	Croix de chemin sur la place d'EPIAIS lès Louvres (Cl.MH.)	Arrêté	02/09/1969
2950	AC1		Croix du cimetière d'EPIAIS lès Louvres (Cl.MH.)	Arrêté	02/06/1969
1120	AC1		Clocher de l'Eglise d'EPIAIS lès Louvres (Inv.MH.)	Arrêté	08/11/1966
7350	PT2M	Ministère de la Défense - Gouvernement militaire de Paris. Télécommunications : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état.	LIAISON TAVERNY / BESSANCOURT - MONTHYON	Décret	23/08/1973
8320	T1	SNCF - Délégation Régionale de la Région Parisienne - Pôle Programmation et Urbanisme - 7 rue du Delta 75009 PARIS	Voies Ferrées	Loi	15/07/1845
8430	T5	Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement - Direction générale de l'aviation civile. Circulation aérienne : Servitudes aéronautiques de dégagements (aérodromes civils et militaires).	Aéroport CHARLES DE GAULLE	Décret	13/07/1993
8560	T8	Ministère de la Défense et du Transport - Direction des bases aériennes (Armée de l'air). Relations aériennes, Servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques de l'aéroport de Paris-le-Bourget	CENTRE CHARLES DE GAULLE Aéroport C.C.T. n° 95.24.002 (Obstacles)	Décret	15/01/1985
8520	T8		CENTRE CHARLES DE GAULLE Aéroport C.C.T. n° 95.24.002 (Perturbations)	Décret	10/10/1975

Fin des Servitudes